



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 23/12/24

ID : 065-216502260-20241209-2024092-DE



Séance du 9 décembre 2024 à 19h

2024/092

Présents :

Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Héléne FRANCES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents :

Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE) Noémie DEUTSCH, Denis FEGNE (procuration à Gisèle VINCENT), Caroline ECORCHON (procuration à Héléne FRANCES), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Héléne FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 4 décembre 2024

**APPEL A PROJETS « CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES : Atelier d'informatique**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis 2023, la commune propose des ateliers d'informatique gratuits à destination des personnes âgées.

La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015 institue dans chaque département une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées (CFPPA). Cette instance, regroupant l'ensemble des acteurs contribuant à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans, vise à coordonner les financements autour d'une stratégie commune.

Cet appel à projets vise à impulser des actions collectives de prévention en faveur de la perte d'autonomie, à destination des personnes de 60 ans et plus et des aidants.

Les ateliers d'informatique proposés à Ibos peuvent s'inscrire dans ce cadre. Le financement est possible à hauteur de 100%.

La prestation pour l'année 2024-2025 s'élève à 2210 € HT.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projets de la conférence de financeurs pour le financement des cours d'informatique.

La secrétaire de séance

Héléne FRANCES

Le Maire,

Gisèle VINCENT